



www.bourgenbresse.fr

27 AVR 2026

## DECISION DU MAIRE

**Objet** : Demande de subvention REGION - LEADER 2026 – Étude de diagnostic général des toitures du Monastère Royal de Brou

VU les articles L-2122.22 et L-2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent le cadre dans lequel le Conseil Municipal peut déléguer une partie de ses pouvoirs au Maire, la délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation au Maire et l'arrêté n° 68631 du 24 mars 2026, donnant délégation de signature au profit du Directeur général des services et Directeurs généraux adjoints, notamment pour solliciter toute attribution de subvention, quel qu'en soit le montant.

VU le projet de la Ville de Bourg-en-Bresse de faire réaliser une étude de diagnostic général des toitures du Monastère Royal de Brou (MRB)

VU le plan de financement tel que présenté ci-après, modifié suite à la notification de financement de la DRAC, et qui annule et remplace celui de la décision publiée le 25 mars 2026 n° 001-210100533-20260325-DEC202603251-AU pour le même objet,

Coût du projet	H.T.	Financements attendus	
Étude de diagnostic général	74 733,55	Région – LEADER 2026	29 893,00
		ETAT DRAC	29 893,00
		Autofinancement commune	14 947,55
<b>TOTAL</b>	<b>74 733,55</b>		<b>74 733,55</b>

CONSIDERANT que ce projet peut faire l'objet d'une subvention d'investissement au titre du LEADER 2026 – Étude de diagnostic général des toitures du MRB pour un montant de 29 893 €.

### LE MAIRE DE LA VILLE DE BOURG-EN-BRESSE

#### ARTICLE UNIQUE :

SOLLICITE auprès de la Région – LEADER 2026 une subvention d'investissement pour l'étude de diagnostic général des toitures du MRB pour un montant de 29 893 €.

La recette correspondante sera imputée sur les crédits ouverts aux budgets des exercices 2026 et suivants, selon le rythme de réalisation de l'étude, chapitre 13 « subvention d'investissement ».

Le Directeur Général des Services

Patrick BOURRASSAUT